



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 32 /2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 novembre 2021

Accords transactionnels – Plateforme AGIRR

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, et notamment de ses articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration autorise le directeur à signer deux protocoles transactionnels avec deux personnels de droit local du lycée Descartes de RABAT, pour le travail de développement de la plateforme AGIRR non prévu au contrat initial de deux informaticiens.

Nombre de votants : 26

Pour : 23

Contre : 3

Abstention : /

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr